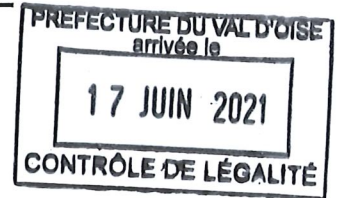




MAIRIE DE GRISY LES PLATRES

Val d'Oise

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



La Maire de la Commune,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 9 décembre 2008, modifié simplement le 20 juin 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 52/2020 en date du 3 décembre 2020 prescrivant la modification du PLU,

Vu l'ordonnance en date du 28 mai 2021 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant M. François DURAND en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU approuvé de la commune de Grisy Les Plâtres pour une durée d'un mois, du 1^{er} juillet au 2 août 2021,

ARTICLE 2 : Le projet de modification porte sur :

- la transformation de la zone d'activités UI en entrée de village de la route d'Epiais-Rhus en zone d'habitat,
- des ajustements réglementaires,

ARTICLE 3 : M. François DURAND exerçant la profession de cadre supérieur des armées, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Vice-Président du Tribunal Administratif,

ARTICLE 4 : Le dossier de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Grisy Les Plâtres pendant trente-trois jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 1^{er} juillet au 2 août 2021 inclus, et il sera consultable sur le site de la mairie à l'adresse suivante : www.grisylesplatres.fr,

10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi , Jeudi, Vendredi : 8h30 - 12h, Mercredi : 13h - 17h ;

FERMETURE LE LUNDI

mairie-de-grisy-les-platres@wanadoo.fr

www.grisylesplatres.fr



MAIRIE DE GRISY LES PLÂTRES

Val d'Oise

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête ou les adresser soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Grisy Les Plâtres, 10 rue Robert Machy, 95810 Grisy Les Plâtres, ou par mail en utilisant le formulaire contact sur le site internet de la mairie www.grisylesplatres.fr,

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie selon les permanences suivantes de 9h à 12h en salle du conseil municipal :

- jeudi 1^{er} juillet 2021,
- samedi 10 juillet 2021,
- samedi 24 juillet 2021,
- samedi 31 juillet 2021,
- lundi 2 août 2021,

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Grisy Les Plâtres le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées,

ARTICLE 7 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Val d'Oise et au Vice-Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

ARTICLE 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces mesures de publicités seront justifiées par une attestation du Maire,

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 9 : Ampliations du présent arrêté seront adressées :

- 1°) - Au Commissaire Enquêteur,
- 2°) - Au Préfet du Val d'Oise,
- 3°) - A la Directrice Départemental des Territoires.

Fait à Grisy Les Plâtres, le 10 juin 2021.

La Maire,
C. CARPENTIER.



10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLÂTRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi , Jeudi, Vendredi : 8h30 - 12h, Mercredi : 13h - 17h ;

FERMETURE LE LUNDI

mairie-de-grisy-les-platres@wanadoo.fr

www.grisylesplatres.fr

